





## ADMINISTRATION COMMUNALE

### Place de l'Église 7 - 1255 Veyrier

022 899 10 10

[info@veyrier.ch](mailto:info@veyrier.ch)

[www.veyrier.ch](http://www.veyrier.ch)

### Horaires ouverture réception mairie :

Lundi | Mercredi | Vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
Mardi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30  
Jeudi  
de 9h00 à 16h30

Réponse téléphonique tous les jours de 9h00 à  
12h00 et de 13h30 à 16h30

Les paiements à la réception  
de la mairie sont possibles au  
moyen d'une carte de débit (EC  
ou Postcard) ou de crédit (Mas-  
terCard et Visa ou TWINT)

Les Conseillers administratifs  
reçoivent sur rendez-vous

## Activités sportives pour personnes âgées

Cours de Gymnastique Seniors «Active de bien-être»

Local : Ecole de Grand-Salève, avenue du Grand-Salève 8, 1255 Veyrier

Secrétariat : tél. 022 345 06 77

Horaire : lundi et jeudi de 16h15 à 17h15

Inscriptions sur place (1 cours d'essai gratuit).

Cours de Gymnastique Seniors «Tonique»

Local : Cycle d'orientation de Pinchat, chemin Charles-Poluzzi 50, 1227 Carouge

Horaire : lundi de 20h00 à 21h00.

Inscriptions sur place (1 cours d'essai gratuit).

## Antenne de maintien à domicile (AMD) de Veyrier / Troinex

Chemin des Etournelles 4, 1255 Veyrier

Tél. 022 420 27 50.

Le secteur desservi par l'AMD de Veyrier couvre les communes de Troinex, Veyrier et Conches.

Horaire : du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

En dehors de ces horaires, ligne d'accueil des demandes : 022 420 20 00.

Consultation gratuite parents-enfants

Horaire : 15h00 à 17h00 tous les mardis ; donnée par les infirmières (groupe de rencontre et de partage entre parents et infirmières, conseils, pesées, etc.).

Consultation soins ambulatoires

Sur rendez-vous

Service nutrition 022 420 23 00

Sécurité à domicile 022 420 24 00

Hospitalisation à domicile 022 420 21 70

## Bibliobus

A la disposition des habitants de la commune :

- à l'école de Bois-Gourmand, route de Veyrier 208, de 10h00 à 12h00, un jeudi par mois
- à l'école de Grand-Salève, chemin des Rasses (entre l'école et le terrain de football), de 10h00 à 12h00, un lundi sur deux à l'école de Pinchat, chemin de la Tour-de-Pinchat 4, de 14h00 à 17h00, un lundi sur deux.

Renseignements au 022 418 92 70, planning détaillé sur [www.ville-ge.ch/bm](http://www.ville-ge.ch/bm)

## Carte CFF journalière commune

La commune met à disposition de ses habitants des cartes journalières CFF dégriffées. Leur vente se fait uniquement à la réception de la mairie. Elles sont disponibles dans la limite des stocks disponibles et sont toujours nominatives. La revente est interdite. Vous pouvez consulter les disponibilités pour chaque jour sur la plateforme dédiée des CFF: [spartageskarte-gemeinde.ch](http://spartageskarte-gemeinde.ch). Pour toute informations complémentaires, veuillez consulter le site internet de la mairie de Veyrier ou au 022 899 10 10.

## Cartes d'identité | Passeports

Délivrées par la réception de la mairie.

Les pièces à produire sont :

- Le livret de famille ou certificat individuel d'état civil ou certificat de famille, ancienne carte d'identité, une photo récente (moins d'une année) de face, bouche fermée et bien cadrée.

Chaque requérant doit se présenter

personnellement à la mairie. Les mineurs doivent se présenter en compagnie de leur représentant légal. Les parents non mariés, divorcés ou vivant séparés doivent présenter un document attestant l'autorité parentale si exclusive et, pour l'autorité partagée, une procuration du parent ne pouvant

être présent lors des démarches. Ce dernier a également la possibilité de venir signer les documents ultérieurement à la mairie. Le paiement peut être fait en espèces ou au moyen d'une carte de débit ou de crédit selon les tarifs suivants :

Carte d'identité :

Enfants jusqu'à 18 ans – validité 5 ans CHF 35.

Adultes – validité 10 ans CHF 70.

Passeports :

Les passeports, dits biométriques, sont délivrés par l'OCPM - Centre cantonal de biométrie (route de Peney 2, 1214 Vernier, tél 022 546 46 03), uniquement sur rendez-vous. Ils contiennent une photographie du visage enregistrée électroniquement et deux empreintes digitales. Le passeport est valable 10 ans pour les adultes pour un montant de CHF 145 et 5 ans pour les moins de 18 ans pour un montant de CHF 65. Toutes les informations utiles sur ce sujet sont disponibles sur le site [www.passeportsuisse.ch](http://www.passeportsuisse.ch).

### Centre d'action sociale (Hospice général)

Rue Joseph-Girard 12, 1227 Carouge (passer par la rue du Tunnel) tél. 022 420 39 50.

<http://www.hospicegeneral.ch>

Horaire : les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. Les mardis de 8h30 à 12h00 et fermé l'après-midi.

Le Centre d'action sociale répond aux demandes d'information et d'aide sociale des habitants des communes de Veyrier, Troinex et Carouge.





## Chèque service

Destiné à celles et ceux qui emploient des personnes pour des travaux ménagers, gardes à domicile, travaux de jardinage, etc. Le chèque service permet d'être en règle avec les assurances sociales sans surcharge administrative et de garantir la protection sociale de base (AVS/AI/APG/AC/Amat, assurance accidents).  
Renseignements : <https://www.chequeservice.ch/>

## Chéquier culture

Destiné aux personnes domiciliées à Veyrier, âgées entre 21 et 64 ans, qui ne sont pas étudiant.e.s et qui bénéficient d'un subside à l'assurance maladie 1, 2, 3 ou 100 %. Ce chéquier, individuel et nominatif, sera remis gratuitement aux ayants droit qui devront se présenter à l'accueil de la mairie munis d'une carte d'identité et du document attestant de l'attribution d'un subside à l'assurance maladie pour l'année en cours. Il permettra au possesseur du chéquier de bénéficier de six bons de réduction d'une valeur de CHF 10, qu'il pourra employer individuellement ou cumulés dans leur totalité, dans les institutions culturelles partenaires. Le bénéficiaire a désormais la possibilité d'inviter quelqu'un grâce au chéquier, à condition qu'il soit également présent à l'événement choisi.  
Renseignements complémentaires auprès de la mairie au 022 899 10 10.

## Douane de Veyrier

Pour tout renseignement douanier, veuillez vous adresser au poste de douane de Moillesulaz, ouvert 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, tél. 022 869 44 80.

## Enseignement

Bâtiments scolaires communaux  
École de Bois-Gourmand, route de Veyrier 208, 1255 Veyrier

École de Grand-Salève, avenue du Grand-Salève 8-10, 1255 Veyrier  
École de Pinchat, chemin de la Tour-de-Pinchat 4, 1234 Vessy.

Cycles d'orientation  
de la Florence, chemin du Velours 16, 1231 Conches, tél. 022 388 39 50  
de Pinchat, chemin Charles-Poluzzi 50, 1227 Carouge, tél. 022 388 42 50.

Collèges et école de Commerce  
Claparède, chemin de Fossard 61, 1231 Conches, tél. 022 388 22 00  
Mme de Staël, route de St-Julien 25, 1227 Carouge, tél. 022 388 48 50  
Emilie-Gourd, rue Le-Corbusier 15, 1208 Genève, tél. 022 388 36 00.

### Écoles privées

École Eden, route de Veyrier 270, 1255 Veyrier, tél. 022 347 40 44.  
École Girsas, route de Veyrier 206, 1255 Veyrier, tél. 022 899 18 60.  
Institut La Salésienne, route de Veyrier 243, 1255 Veyrier, tél. 022 784 20 30.  
Groupe scolaire Athéna, chemin de Sierne 18, 1255 Veyrier, tél. 022 784 11 34.

## Espace culturel - La Mansarde

Espace culturel - La Mansarde, avenue du Grand-Salève 4, 1255 Veyrier, 2ème étage  
Contact : [culture@veyrier.ch](mailto:culture@veyrier.ch),  
tél. 022 899 10 10

## État civil

Depuis le regroupement de l'office de l'état civil de Veyrier avec ceux de Chêne-Bourg et de Thônex, les bureaux administratifs sont centralisés à la

mairie de Chêne-Bourg, avenue du Petit-Senn 46, tél. 022 869 41 10.

#### Mariages

Les mariages peuvent être célébrés civilement à la mairie de Veyrier par l'officier de l'état civil ou l'un de ses suppléants après avoir accompli les formalités à la mairie de Chêne-Bourg.

#### Naissances

Toute naissance survenue dans la commune doit être annoncée à l'office de l'état civil de Chêne-Bourg/Thônex/Veyrier, dans les trois jours.

#### Décès

Tout décès survenu dans la commune doit être immédiatement annoncé à l'office de l'état civil de Chêne-Bourg/Thônex/Veyrier. Il peut l'être par l'intermédiaire d'une entreprise de pompes funèbres. Le déclarant doit produire le certificat de décès du médecin ainsi que tout document nécessaire à l'inscription du décès (livret de famille, permis d'établissement, passeport).

#### Cimetière et inhumations

Toute inhumation dans le cimetière de la commune doit faire l'objet d'une demande d'autorisation adressée à la mairie. La pose de pierres tombales, monuments, stèles, entourages de tombes est soumise à l'autorisation de la mairie (voir règlement du cimetière - LC 45 351 du 13 avril 2021).

#### Pompes funèbres

S'adresser aux entreprises de la place.

### Levée des déchets

TRANSVOIRIE SA - tél. 022 306 15 15

Récupération séparée des déchets  
Emplacements

Le plan des points de récupération des déchets figure dans le calendrier communal distribué en fin d'année et sur le site Internet de la commune.

#### Dates des levées spéciales

Se référer au "Programme des ramassages spéciaux" et au calendrier distribués au mois de décembre.

Ferraille, objets encombrants, électronique de bureau, matériel électrique

Les 2<sup>ème</sup> samedis du mois de 8h00 à 16h00 et 6 vendredis supplémentaires chaque deux mois, de 12h30 à 16h30 à la déchetterie de Grand-Donzel.

#### Papier

2<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois.

Le papier sera déposé dans les containers bleus prévus à cet effet.

#### Gazon et déchets de jardin

Tous les lundis de février à décembre pour Pinchat et Vessy.

Tous les mardis de février à décembre pour Veyrier village et campagne.

Les sacs plastiques verts contenant ces déchets ne sont pas autorisés, ni levés. Votre container ne sera pas vidé si des sacs, des pots ou autres objets non-compostables s'y trouvent.

Gazon, feuilles mortes, mauvaises herbes et résidus de taille des haies : vos déchets de jardin doivent être déversés tels quels dans les containers verts de 240 ou 660 litres, couvercles fermés. Les branches d'un diamètre de maximum 8 cm doivent être liées en fagots d'une longueur maximum de 120 cm et peuvent dépasser du container. Les branches de plus de 8 cm de diamètre ne doivent pas être déposées dans les containers et ne sont pas levées avec ces déchets de jardin.

### Déchets de cuisine organiques

Le tri et la récupération des déchets de cuisine est possible grâce à la distribution de P'tites poubelles vertes aux ménages veyrites. Ceci a pour but de permettre aux habitants de séparer ces déchets, qui peuvent encore être valorisés, de ceux devant faire l'objet d'une incinération. Il est donc indispensable de les trier à la source afin de pouvoir les acheminer au bon endroit et permettre ainsi de produire du biogaz et du compost.

Les sacs compostables des P'tites poubelles vertes contenant ces déchets sont à déposer uniquement dans les containers pour déchets de cuisine dans un des 32 points de collecte communaux.

Il est interdit de déposer les sacs des P'tites poubelles vertes dans les containers verts des déchets de jardin, car ils ne se désagrègent pas de la même façon.

### Levée des ordures ménagères

Les containers sont obligatoires. Ils doivent être sortis avant 6h et doivent être rentrés après le passage du camion de ramassage. Tout dépôt de sacs sur la voie publique est désormais interdit.

### Chaque semaine

Veyrier village et campagne : lundi et jeudi (jusqu'à la route Antoine-Martin).

Pinchat et Vessy : mardi et vendredi.

### Rappels

- Ne pas déposer de corps étrangers (fermetures diverses, métal, porcelaine, grès, etc.) dans les containers prévus pour le verre.
- Le gazon et les déchets de jardin ne sont pas évacués dans les ordures ménagères.
- Les déchets ménagers doivent être déposés uniquement dans des sacs solides en plastique noir et dans les containers.
- Les matériaux de démolition (du bâtiment, véhicules, pneus et divers) ne sont pas levés.

- Respectez votre environnement et le bien-être des habitants : pas de déchets sauvages autour des déchetteries et de nuisances causées par les dépôts de verre le soir, la nuit, le dimanche et les jours fériés !
- Attention ! Les déchetteries sont surveillées de manière aléatoire.
- Tout dépôt est strictement interdit à l'extérieur des containers et dans le périmètre, sous peine d'amende administrative.

Pas de levées les jours fériés !

Attention aux exceptions, se référer au calendrier communal annuel.

### Local de vote

Ecole de Bois-Gourmand, route de Veyrier 208.  
Dimanche de 10h00 à 12h00.

### Local des jeunes - TSHM Salève (FSAe)

Route de Veyrier 261, 1255 Veyrier,  
tél. 022 784 19 67.

### Équipe :

Mme Sandrine QUEIROGA, responsable  
(+41) 79 654 54 05.

Mme Sabrina SISAWO, TSHM  
(+41) 79 770 74 96.

M. Rémy MOUTHON, TSHM  
(+41) 79 201 19 68.

M. Raphael VAN DOORNIK, assistant socio-éducatif (+41) 76 355 16 05.

### Maisons de retraite et foyer

Fondation communale pour le logement de personnes âgées «Les Rasses»

Chemin des Rasses 92, 1255 Veyrier,  
tél. 022 420 40 90

Gérante sociale : Mme Sandra VERHOEVEN.

Les Châtaigniers – EMS  
 Chemin des Marais 162, 1255 Veyrier,  
 tél. 022 744 01 00, fax 022 744 01 13  
 Directeur : M. Joseph HENAINE.

Maison de Vessy – EMS  
 Chemin des Beaux-Champs 7, 1234 Vessy,  
 tél. 022 899 21 11, fax 022 899 21 29  
 Directrice : Mme Florence MOINE.

Résidence de Drize – EMS  
 Route de Drize 61, 1234 Vessy, tél. 022 307 04 00,  
 fax 022 307 04 44  
 Directeur : M. Jean-Marie CARRON.

Clair-Bois Pinchat  
 Chemin Henri-Baumgartner 5, 1234 Vessy,  
 tél. 022 827 89 50, fax 022 300 30 74.

## Marchés

Marché à la ferme, Mme et M.  
 Alexandrine et Pierrick REVERDY-CHAVAZ :  
 mardi et samedi de 7h30 à 13h00, jeudi de 14h00 à  
 19h00 - fruits et légumes, selon saison.  
 De juin à septembre, produits de saison de Mme et

M. Claudine et Claude ROSSET.

## Médailles de chiens

Les médailles de chiens sont délivrées à la mairie dès le 3 janvier, voir les avis affichés en temps opportun, et sont obligatoires dès le 31 mars. Pour obtenir une médaille, il vous sera demandé de présenter :

- la confirmation de l'enregistrement du chien à la banque de données AMICUS,
- l'attestation d'assurance responsabilité civile spécifique pour "détenteur de chien" couvrant toute l'année,
- le certificat de vaccinations, avec vaccin contre la rage obligatoire avec une protection vaccinale valide.

Aucun émolument communal ne vous sera demandé lors de l'acquisition de la médaille à la mairie.

Depuis 2012, l'impôt est directement facturé via un bordereau envoyé par l'administration fiscale cantonale (AFC) et indépendamment du contrôle documentaire (détails complémentaires sur le site de la commune [www.veyrier.ch](http://www.veyrier.ch) ou à la mairie).



En cas de perte de la médaille vous pouvez en obtenir une nouvelle à la réception de la mairie, moyennant la somme de CHF 20.

## Objets trouvés ou perdus

Tout objet perdu ou trouvé peut être apporté ou réclamé à la mairie.

## Petite enfance

(fermé les mercredis et durant les vacances scolaires)

Garderies et jardins d'enfants

EVE Grand-Salève

Avenue du Grand-Salève 8, 1255 Veyrier,

tél. 022 799 10 61

E-mail : [evegrandsaleve@veyrier.ch](mailto:evegrandsaleve@veyrier.ch)

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Prise en charge des enfants pour le repas de midi entre 12h00 et 13h15.

EVE Tour-de-Pinchat

Chemin de la Tour-de-Pinchat 2, 1234 Vessy,

tél. 022 799 10 75

E-mail : [evetourdepinchat@veyrier.ch](mailto:evetourdepinchat@veyrier.ch)

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Prise en charge des enfants pour le repas de midi entre 12h00 et 13h45.

Association Pitchoun

Route de Veyrier 208, 1255 Veyrier,

tél. 022 899 12 59

E-mail : [info@pitchoun.ch](mailto:info@pitchoun.ch)

Présidente : Mme Caroline TAYEBI,

tél. 076 374 05 09

Site Internet : [www.pitchoun.ch](http://www.pitchoun.ch)

Groupe d'éveil (de 15 mois au 31 juillet à 3 ans) :

- accueil 2 ou 4 après-midi par semaine, lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h20

Enfants de 3 à 4 ans :

- accueil 2 à 4 matinées par semaine lundi, mardi, jeudi et vendredi matin de 8h00 à 11h50 ou de 13h30 à 17h20 avec le repas de midi.

Crèches (admission de 4 mois à 4 ans).

Crèche de la Cigogne

Route de Veyrier 83, 1234 Vessy,

tél. 022 899 12 60

E-mail : [info@lacigogne.ch](mailto:info@lacigogne.ch)

Du lundi au vendredi de 7h15 à 18h30.

Crèche du Sabotier

Chemin de Sous-Balme 20, 1255 Veyrier,

tél. 022 784 42 32,

E-mail : [lesabotier@popepoppa.ch](mailto:lesabotier@popepoppa.ch)

Du lundi au vendredi de 7h15 à 18h30.

Crèche des Étournelles

Route de Veyrier 255, 1255 Veyrier,

tél. 022 552 39 60,

E-mail : [lesetournelles@popepoppa.ch](mailto:lesetournelles@popepoppa.ch)

Du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30.

Accueil familial de jour

Mairie de Veyrier - Service de la Cohésion sociale

tél. 022 899 10 38

E-mail : [m.girardin-zufferey@veyrier.ch](mailto:m.girardin-zufferey@veyrier.ch).

Baby-Sitting

Responsable : Mme Michèle BABEL, route de

Veyrier 254, 1255 Veyrier, tél. 022 784 07 30,

le matin et aux heures de repas (le mercredi pas avant 10h30).

## Poste

Tél. 0848 888 888.

## Poste de gendarmerie de Carouge

Rue de la Fontenette 18, 1227 Carouge,

tél. 022 427 66 10 ou 022 427 81 11.

## Police municipale

Place de l'Eglise 1, 1255 Veyrier, tél. 022 899 10 13

## Prestations diverses fournies à l'accueil de la mairie

- Autocollants de Veyrier CHF 2 (maxi) ; CHF 1 (midi) ; CHF 0,50 (mini)
- Certificat de vie CHF 1
- Copie certifiée conforme CHF 15
- Porte-clés CHF 5

Depuis le 1er septembre 2009, selon la loi cantonale F 2-05 LSEC, les habitants de nationalité suisse peuvent effectuer les démarches suivantes dans leur commune de résidence :

- arrivée et départ, changement d'adresse,
- attestation de résidence (CHF 25),
- attestation de départ ou départ anticipé,
- déclaration de domicile,
- certificat de domicile (CHF 50).

Les habitants de nationalité étrangère doivent se rendre à l'Office cantonal de la population à Onex (Route de Chancy 88, 1213 Onex).

Vous pouvez également souscrire un abonnement dans les parkings communaux sous certaines conditions, déposer une demande de logement de la FIVV, établir une demande de location de salles ou de matériel.

## Restaurants scolaires de veyrier

Pour les annulations, merci de bien vouloir excuser votre/vos enfant/s sur [my.giap.ch](http://my.giap.ch). Si vous n'avez pas de compte [my.giap.ch](http://my.giap.ch), prière de laisser un message sur le répondeur de l'équipe parascolaire aux numéros ci-dessous dès que possible mais au plus tard le jour même à 9h30. Parascolaire de Bois-Gourmand 079 909 52 08

- Parascolaire de Grand-Salève 079 909 52 07
- Parascolaire de Pinchat 079 909 52 06

N'oubliez pas de préciser le nom et le prénom de l'enfant et si l'absence concerne le repas et/ou les activités du soir.

E-mail : [restaurantscolaire@veyrier.ch](mailto:restaurantscolaire@veyrier.ch).



### **Sapeurs-pompiers de Veyrier**

Capitaine : M. Christophe ZURN, route de l'Uche 55, 1255 Veyrier.

### **Service des routes et espaces verts**

Chemin du Bois-Gourmand 53 A, 1234 Vessy, tél. 022 799 10 80.

### **Service social communal**

Immeuble de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées «Les Rasses», chemin des Rasses 92, 1255 Veyrier, tél. 022 799 14 50

E-mail : [servicesocial@veyrier.ch](mailto:servicesocial@veyrier.ch)

Heures d'ouverture :

mercredi de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00

jeudi de 14h00 à 17h00

vendredi de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00.

### **Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)**

Quai Ernest-Ansermet 22, case postale 76, 1211

Genève 4, tél. 022 546 56 00.

### **Service du feu**

En cas d'incendie, téléphoner au service d'incendie et de secours SIS n° 118.



Commune de Veyrier

Place de l'Église 7  
1255 Veyrier

022 899 10 10

[info@veyrier.ch](mailto:info@veyrier.ch)  
[www.veyrier.ch](http://www.veyrier.ch)

